

Communiqué de presse de la Société suisse d'économie alpestre SSEA

Berne, le 13.02.2024

Le comité de la SSEA rejette l'initiative biodiversité

Lors de sa réunion de février, le comité de la Société suisse d'économie alpestre (SSEA) a décidé de rejeter l'initiative sur la biodiversité. D'autre part, dans de nombreuses régions, le bilan de la régulation préventive du loup est décevant. Enfin, le Comité s'engage pour la défense des intérêts de l'économie alpestre quant à la question des installations photovoltaïques au sein des régions d'estivage.

L'économie alpestre fournit d'importantes prestations d'intérêt général, les pâturages d'estivage faisant partie des hotspots de la biodiversité. Le comité de la SSEA a rejeté à l'unanimité l'initiative sur la biodiversité. Car il est d'avis qu'en cas d'acceptation, le risque serait grand de voir apparaître des restrictions contre-productives pour l'exploitation des alpages. Du point de vue de l'économie alpestre, en plus d'une présence sur l'ensemble du territoire, les investissements au profit des infrastructures et des bâtiments sont essentiels pour sa pérennité. Les restrictions envisagées, suite à une éventuelle acceptation de l'initiative sur la biodiversité, ne sont pas acceptables pour l'économie alpestre, notamment quant à la culture du bâti.

D'autre part, le comité de la SSEA porte un regard critique sur les deux mois de régulation préventive du loup. Pour les membres du comité, le frein des tirs préventifs, en raison des recours déposés par les organisations environnementales, est extrêmement regrettable. Malgré la bonne collaboration des services de la chasse, des gardes-faune et des chasseurs (dans plusieurs cantons), le bilan final est décevant, en particulier dans les cantons des Grisons, du Tessin, de Vaud et de Glaris. Par conséquent, il ne faut pas s'attendre à un grand soulagement pour la saison d'estivage de cette année. De même, la mise en place des mesures d'urgence pour la protection des troupeaux n'est toujours pas claire. La SSEA demande une clarification de la part de l'Office fédéral de l'environnement, afin d'en informer les cantons, ainsi que les responsables d'alpages.

Enfin les installations photovoltaïques prévues dans les régions d'estivage restent un thème prioritaire pour la SSEA. Les intérêts de l'économie alpestre doivent absolument être préservés. Les rapports de forces, souvent inégaux, ne doivent pas conduire à une pénalisation pour l'exploitation des alpages. La SSEA continuera à s'engager pour que des bases soient créées, afin d'élaborer des contrats équitables. L'économie alpestre a besoin d'une rémunération appropriée, ainsi que de conditions d'exploitation acceptables.

Informations complémentaires :

Erich von Siebenthal, président de la SSEA, Tél : 078 856 12 40

Les régions d'estivage correspondent à un tiers de la surface agricole utile de la Suisse, soit 11% du territoire national. Plus de 800'000 animaux valorisent ces prairies naturelles, durant la période estivale. Les 6'700 exploitations d'alpage produisent, chaque année, environ 5'500 tonnes de fromage d'alpage.

La **Société suisse d'économie alpestre (SSEA)** constitue l'organisation faîtière de l'économie alpestre. Elle défend les intérêts de ses membres et promeut une exploitation durable des zones d'estivages, auprès des milieux politiques et de la société. Elle encourage la mise en réseau, les échanges d'informations et de connaissances, liées à l'économie alpestre, tant au niveau national qu'international. Elle soutient aussi les exploitations d'estivage dans leurs démarches, afin d'améliorer la valorisation, la qualité et les ventes de leurs produits. Informations complémentaires : economiealpestre.ch